

Lancer son activité sans capital : le plan d'action complet

Validation et stratégie de lancement

- Réaliser une étude de marché gratuite via Google Trends et les données démographiques de l'INSEE.
- Utiliser les réseaux sociaux pour valider la demande et tester l'intérêt de votre cible.
- Choisir un nom commercial et vérifier sa disponibilité gratuitement sur le site de l'INPI pour protéger votre marque.

Formalités administratives et statut

- Opter pour le statut d'Entreprise Individuelle (EI) : aucun capital social ni rédaction de statuts complexes requis.
- Effectuer la déclaration de début d'activité en ligne via le Guichet unique géré par l'INPI.
- Solliciter l'ACRE (Aide à la Création ou à la Reprise d'une Entreprise) pour bénéficier d'une exonération partielle de cotisations sociales la première année.

Gestion financière et protection

- Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle dès le lancement (un compte courant séparé suffit pour les auto-entrepreneurs).
- Utiliser des modèles de factures gratuits conformes aux obligations légales (mentions obligatoires, identification, détail des prestations).
- Souscrire à une assurance de Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro), fortement recommandée, voire obligatoire selon votre secteur.

Obligations et suivi de l'activité

- Vérifier la réglementation spécifique à votre métier sur le site de l'INPI.
- Déclarer votre chiffre d'affaires chaque mois ou trimestre auprès de l'URSSAF.
- Surveiller votre chiffre d'affaires pour anticiper le dépassement du seuil de franchise de TVA (36 800 € pour les prestations de services en 2026).